

COMMUNE DE HUSSEREN-WESSERLING

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 MARS 2014

Sous la présidence de Monsieur Bernard STEIGER, Maire

Nombre de conseillers élus : 15

Nombre de conseillers en fonction : 14

Nombre de conseillers présents : 12

- M. Bernard STEIGER	Maire	
- M. Gérard WEGERICH	1 ^{er} Adjoint	
- M. Jean-Louis HALLER	2 ^e Adjoint	
- Mme Marie-Josée MATHIEU	3 ^e Adjointe	
- M. Romain NUCCELLI	Conseiller Municipal	
- Mme Florence EWIG	Conseillère Municipale	
- M. Gilbert GIRARD	Conseiller Municipal	
- M. Raymond AST	Conseiller Municipal	
- M. Jacques SCHNEIDER	Conseiller Municipal	
- M. Jacques WYSS	Conseiller Municipal	absent excusé, proc. à C. MENZER
- Mme Chantal EHRET	Conseillère Municipale	
- M. Robert LUTTRINGER	Conseiller Municipal	absent excusé, proc. à J.L. HALLER
- Mme Colette MENZER	Conseillère Municipale	
- M. Gérard STERKLEN	Conseiller Municipal	

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 février 2014
2. Compte administratif budget forêt – exercice 2013
3. Compte de gestion budget forêt – exercice 2013
4. Affectation du résultat – budget forêt
5. Budget Primitif forêt – exercice 2014
6. Compte administratif budget principal – exercice 2013
7. Compte de gestion budget principal – exercice 2013
8. Affectation du résultat – budget principal
9. Taux d'imposition des taxes locales – exercice 2014
10. Subventions aux sociétés locales et organismes divers – exercice 2014
11. Régime indemnitaire
12. Budget Primitif principal – exercice 2014
13. Document unique d'évaluation des risques professionnels : demande de subvention auprès du Fonds National de Prévention
14. Cession de véhicules et matériels de secours au SIVU du CPI du Chauvelin
15. Divers
 - A. Réfection du mur rue du Brand
 - B. Ancienne école
 - C. Ferme-auberge du Belacker : mise à disposition des terrains
 - D. Elections
 - E. Infos

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 20 h 15.

POINT N° 1 – Approbation du procès-verbal de la séance du 11 février 2014

Le procès-verbal, expédié à tous les membres, est commenté par M. le Maire et adopté à l'unanimité.

POINT N° 2 – Compte administratif budget forêt – exercice 2013

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Gérard WEGERICH, 1^{er} adjoint, délibérant sur le compte administratif 2013 dressé par M. Bernard STEIGER, Maire,

M. Bernard STEIGER s'étant retiré pendant la délibération et n'ayant pas pris part au vote, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- 1) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	dépenses ou déficit	recettes ou excédent	dépenses ou déficit	recettes ou excédent	dépenses ou déficit	recettes ou excédent
Résultats reportés	9 650,97 €			101 925,02 €	9 650,97 €	101 925,02 €
Opérations exercice	343,65 €	9 650,97 €	99 479,11 €	100 716,98 €	99 822,76 €	110 367,95 €
TOTAUX	9 994,62 €	9 650,97 €	99 479,11 €	202 642,00 €	109 473,73 €	212 292,97 €
Résultats de clôture et définitifs	343,65 €			103 162,89 €		102 819,24 €

- 2) constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 3) approuve et vote par 8 voix pour et 5 abstentions (Mme Colette MENZER, MM. Jean-Louis HALLER, Gérard STERKLEN et par procuration MM. Jacques WYSS et Robert LUTTRINGER) les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

POINT N° 3 – Compte de gestion budget forêt – exercice 2013

M. le Maire Bernard STEIGER soumet au Conseil Municipal le compte de gestion de l'exercice 2013 présenté par Mme Pierrette BALDENWECK, Trésorière, Receveur Municipal.

Le Conseil Municipal,

- après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné

- des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013,
 - après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a été procédé à toutes les opérations d'ordres qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures,

considérant qu'il y a lieu d'approuver le compte de gestion de l'exercice 2013 présenté par Mme Pierrette BALDENWECK, Trésorière, Receveur Municipal,

- 1) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
- 2) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
 - **déclare**, par 9 voix pour et 5 abstentions (Mme Colette MENZER, MM. Jean-Louis HALLER, Gérard STERKLEN et par procuration MM. Jacques WYSS et Robert LUTTRINGER) que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2013 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

POINT N° 4 – Affectation du résultat – budget forêt

Le Conseil Municipal, après avoir constaté les résultats du compte administratif 2013,

- **décide**, après débat et par 9 voix pour et 5 abstentions (Mme Colette MENZER, MM. Jean-Louis HALLER, Gérard STERKLEN et par procuration MM. Jacques WYSS et Robert LUTTRINGER), d'affecter le résultat global de fonctionnement de 103 162,89 € pour l'exercice 2013 comme suit :

affectation obligatoire (couverture du déficit d'investissement) – compte 1068	343,65 €
affectation à l'excédent reporté en fonctionnement – compte 002	102 819,24 €

POINT N° 5 – Budget Primitif forêt – exercice 2014

M. Bernard STEIGER, Maire, présente aux Conseillers Municipaux le budget primitif 2014. Un état détaillé des dépenses et des recettes est remis et commenté.

L'excédent dégagé en 2013 en section de fonctionnement, soit 102 819,24 € permet à la fois le financement des dépenses d'investissement et le reversement d'un montant de 20 000 € dans le budget principal.

Après avoir entendu ses explications et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **approuve**, par 9 voix pour et 5 abstentions (Mme Colette MENZER, MM. Jean-Louis HALLER, Gérard STERKLEN et par procuration MM. Jacques WYSS et Robert LUTTRINGER), le Budget Primitif 2014, chapitre par chapitre, tant en fonctionnement qu'en investissement et arrête la balance générale aux chiffres suivants :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	189 919,24 €	189 919,24 €
Section d'investissement	45 843,65 €	45 843,65 €
Budget total	235 762,89 €	235 762,89 €

POINT N° 6 – Compte administratif budget principal – exercice 2013

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Gérard WEGERICH, 1^{er} adjoint, délibérant sur le compte administratif 2013 dressé par M. Bernard STEIGER, Maire,

M. Bernard STEIGER s'étant retiré pendant la délibération et n'ayant pas pris part au vote, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- 1) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	dépenses ou déficit	recettes ou excédent	dépenses ou déficit	recettes ou excédent	dépenses ou déficit	recettes ou excédent
Résultats reportés	115 874,39 €			194 093,63 €	115 874,39€	194 093,63 €
Opérations exercice	897 958,40 €	1 077 340,88 €	623 977,98 €	705 116,33 €	1 521 936,38€	1 782 457,21 €
TOTAUX	1 013 832,79 €	1 077 340,88 €	623 977,98 €	899 209,96 €	1 637 810,77€	1 976 550,84 €
Résultats de clôture		63 508,09 €		275 231,98 €		338 740,07 €
Reste à réaliser	-	-	-	-	-	-
TOTAUX CUMULES	1 013 832,79 €	1 077 340,88 €	623 977,98 €	899 209,96 €	1 637 810,77€	1 976 550,84 €
RESULTATS DEFINITIFS		63 508,09 €		275 231,98 €		338 740,07 €

- 2) constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 3) approuve et vote par 8 voix pour et 5 abstentions (Mme Colette MENZER, MM. Jean-Louis HALLER, Gérard STERKLEN et par procuration MM. Jacques WYSS et Robert LUTTRINGER) les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

POINT N° 7 – Compte de gestion budget principal – exercice 2013

M. le Maire Bernard STEIGER soumet au Conseil Municipal le compte de gestion de l'exercice 2013 présenté par Mme Pierrette BALDENWECK, Trésorière, Receveur Municipal. Le Conseil Municipal,

- après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013,

- après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a été procédé à toutes les opérations d'ordres qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures,

considérant qu'il y a lieu d'approuver le compte de gestion de l'exercice 2013 présenté par Mme Pierrette BALDENWECK, Trésorière, Receveur Municipal,

- 1) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
- 2) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
 - **déclare**, par 9 voix pour et 5 abstentions (Mme Colette MENZER, MM. Jean-Louis HALLER, Gérard STERKLEN et par procuration MM. Jacques WYSS et Robert LUTTRINGER) que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2013 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

POINT N° 8 – Affectation du résultat – budget principal

Le Conseil Municipal, après avoir constaté les résultats du compte administratif 2013,

- **décide**, après débat et par 9 voix pour et 5 abstentions (Mme Colette MENZER, MM. Jean-Louis HALLER, Gérard STERKLEN et par procuration MM. Jacques WYSS et Robert LUTTRINGER), d'affecter le résultat global de fonctionnement de 338 740,07 € pour l'exercice 2013 comme suit :

affectation à l'excédent reporté en investissement – compte 001	63 508,09 €
affectation à l'excédent reporté en fonctionnement – compte 002	275 231,98 €

POINT N° 9 – Taux d'imposition des taxes locales – exercice 2014

Après examen de l'état des taux notifiés, il apparaît que les bases prévisionnelles pour 2014 subissent une majoration sauf la taxe foncière sur le bâti qui passe de 906 752 € à 882 100€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **décide de maintenir** les taux des contributions directes pour 2014 comme suit :

Taxe d'habitation	11,32 %
Taxe foncière (bâti)	17,65 %
Taxe foncière (non bâti)	78,90 %

Le produit fiscal attendu s'élève à 285 841 €.

POINT N° 10 – Subventions aux sociétés locales et organismes divers – exercice 2014

Le Conseil Municipal, après discussion, à l'unanimité,

- **fixe** comme suit les subventions aux sociétés locales et organismes divers pour 2014 :

Amicale des Sapeurs-Pompiers	570,00 €
Chorale Ste-Cécile	390,00 €
Ski-Club Wesserling	390,00 €
Amicale de Pêche	460,00 €
U.N.C. - section de Husseren-Wesserling et environs	290,00 €
Amicale des donateurs de sang Ranspach / Husseren-Wg / Mitzach	150,00 €
Association "Vollgaz Team"	300,00 €
Association Sportive et Culturelle de l'Ecole Mixte	75,40 €
Banque alimentaire du Haut-Rhin	150,00 €
Restos du Cœur Saint-Amarin	150,00 €
Conférence St-Vincent de Paul – Saint-Amarin	150,00 €
Prévention Routière	40,00 €
Delta-Revie	60,00 €
Groupement d'Actions Sociales du Haut-Rhin	560,00 €
CirkôMarkstein	150,00 €
Total	3 885,40 €

POINT N° 11 – Régime indemnitaire

M. le Maire Bernard STEIGER rappelle qu'il appartient au Conseil Municipal de voter chaque année le montant de l'enveloppe complémentaire relative au régime indemnitaire.

Vu la délibération en date du 29 mars 2004 (point n°10) instituant le nouveau régime indemnitaire à compter de l'exercice 2004,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **décide de maintenir** le montant de l'enveloppe du régime indemnitaire à 15 320 € (identiques à ceux votés chaque année depuis 2004) pour l'exercice 2014 pour les différents régimes indemnitaires (indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires, indemnité d'administration et de technicité, indemnité d'exercice de mission des préfectures, etc...).

POINT N° 12 – Budget Primitif principal – exercice 2014

M. le Maire Bernard STEIGER présente aux Conseillers Municipaux le budget primitif 2014. Un état détaillé des dépenses et des recettes est remis et commenté.

Le prélèvement pour les dépenses d'investissement (essentiellement le solde de la construction de l'école) s'élève à 160 000 € grâce à l'excédent de fonctionnement dégagé en 2013 et au reversement de 20 000 € du budget forêt au budget principal.

Après avoir entendu ses explications et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **approuve** par 8 voix pour et 6 abstentions (M. Romain NUCCELLI pour la participation au périscolaire, Mme Colette MENZER, MM. Jean-Louis HALLER, Gérard STERKLEN et par procuration MM. Jacques WYSS et Robert LUTTRINGER) le Budget Primitif 2014, chapitre par chapitre, tant en fonctionnement qu'en investissement et arrête la balance générale aux chiffres suivants :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	950 531,98 €	950 531,98 €
Section d'investissement	1 067 208,09 €	1 067 208,09 €
Budget total	2 017 740,07 €	2 017 740,07 €

POINT N° 13 – Document unique d'évaluation des risques professionnels : demande de subvention auprès du Fonds National de Prévention

M. le Maire Bernard STEIGER rappelle à l'assemblée :

Vu la délibération n° 5 en date du 4 juin 2013,

Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire placé auprès du Centre de Gestion du Haut-Rhin en date du 8 novembre 2013 sur la démarche engagée,

Vu le programme d'actions du Fonds National de Prévention de la CNRACL,

Le Conseil Municipal a décidé de s'engager dans la réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels et pour ce faire d'adhérer au groupement de commandes proposé par le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale du Haut-Rhin.

L'évaluation des risques professionnels et la rédaction du document unique font partie des obligations réglementaires incombant à l'autorité territoriale en matière de santé et de sécurité au travail.

Cette étape est le point de départ d'une démarche globale de prévention des risques et permet de choisir des actions correctives et de prévention appropriées et d'apporter, face à des risques déterminés, des réponses et des solutions adaptées.

La société DEKRA Industrial SAS a été retenue pour la rédaction du document. Le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale du Haut-Rhin se chargera du suivi de la démarche et de l'analyse des documents remis.

La réalisation de ce projet requiert du temps et la mobilisation de compétences. Pour le mener à bien, il convient d'y associer les agents, le/les assistants/conseillers de prévention, les partenaires sociaux (C.T.P.) ainsi qu'un représentant de l'autorité territoriale.

A ce titre, un partenariat peut être établi avec le Fonds National de Prévention (F.N.P.) de la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) qui a pour vocation d'encourager et d'accompagner le développement d'actions de prévention en milieu du travail.

Des conditions importantes sont fixées au financement :

- présenter un projet associant largement le personnel et privilégiant le dialogue social,
- décliner et mettre en œuvre les plans d'actions issus de l'évaluation des risques professionnels,
- veiller au transfert des compétences du prestataire DEKRA vers les services en interne dans le but d'être autonome.

L'aide apportée par le F.N.P. prend la forme d'une valorisation financière du temps consacré au projet sur 1 an par les personnels spécifiquement mobilisés sur le sujet.

Un dossier, pourrait être préparé en vue de solliciter une demande de subvention auprès du F.N.P. À cet effet, le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale du Haut-Rhin accompagne les collectivités/établissements publics dans le montage des dossiers de subvention.

M. le Maire propose au Conseil municipal :

- de s'engager dans une démarche globale de prévention des risques professionnels basée sur la réalisation du document unique,
- de s'engager à mettre des moyens humains et financiers afin de mener à bien les actions de prévention,
- d'autoriser la sollicitation d'une subvention auprès du Fonds National de Prévention pour la réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels et son inscription budgétaire,
- d'autoriser le Maire à prendre et à signer tous les actes et documents y afférents.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **adopte** ces propositions.

POINT N° 14 – Cession de véhicules et matériels de secours au SIVU du CPI du Chauvelin

M. le Maire Bernard STEIGER rappelle au Conseil Municipal que le SIVU de Husseren-Wesserling / Mollau a été étendu et qu'il s'intitule désormais le SIVU du CPI du Chauvelin.

Afin d'organiser au mieux les interventions de secours, les cinq communes (Felling, Urbès, Storckensohn, Husseren-Wesserling et Mollau) ont proposé de mettre à disposition de ce SIVU les véhicules et tout le matériel leur appartenant.

Une partie de ce matériel sera stockée et entreposée dans le local du CPI au Parc de Wesserling, l'autre partie sera destinée à la vente.

D'un commun accord, chaque Commune céderai, à l'euro symbolique, tous les véhicules et matériels au SIVU du CPI du Chauvelin.

M. le Maire Bernard STEIGER propose donc de céder les véhicules ainsi que tout le matériel de secours de la Commune à l'euro symbolique au SIVU du CPI du Chauvelin.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **décide** de céder les véhicules ainsi que tout le matériel de secours inventorié dans la Commune de Husseren-Wesserling au SIVU du CPI du Chauvelin, à l'euro symbolique.
- **autorise** M. le Maire à effectuer les formalités nécessaires à la cession de ces biens.

POINT N° 15 – DIVERS

A. Réfection du mur rue du Brand

M. Jean-Louis HALLER, adjoint chargé des travaux, fait savoir que le mur de soutènement est en cours d'achèvement. Cependant, il faudrait encore le rendre étanche (réalisation d'un drainage). Suite au devis des Ets ROYER d'un montant de 2 567,28 € TTC, jugé trop élevé, les travaux seront effectués en régie par les agents communaux.

B. Ancienne école

M. Jean-Louis HALLER, adjoint chargé des travaux, demande si une estimation a déjà été faite par le Service des Domaines.

M. Gérard WEGERICH répond que la nouvelle équipe municipale devra s'en charger mais que l'estimation faite par deux agents immobiliers est de 150 000 € environ.

C. Ferme-auberge du Belacker : mise à disposition des terrains

M. le Maire Bernard STEIGER rappelle que la Commune de Husseren-Wesserling a mis à disposition le bâtiment gîte d'étapes à la Communauté de Communes de Saint-Amarin par délibération du 19 septembre 2012. La Sous-préfecture a alors imposé que les terrains agricoles (34 ha) soient également intégrés dans la DSP (Délégation de Service Public).

La Commune demande à la Communauté de Communes une attribution de compensation pour le loyer des terrains agricoles : 2 400 € / an au lieu de 3 000 € / an (délibération du 28 février 2013).

Au moment de finaliser la DSP, la Communauté de Communes jugeant la location des terrains encore trop élevée, décida de modifier la DSP et de ne faire porter celle-ci que sur le bâtiment gîte d'étapes.

Cette décision n'a été portée à notre connaissance que courant mars 2014, laissant ainsi le soin à la Commune de négocier un bail agricole avec la famille ILTIS, gérante du Belacker.

Une réunion d'éclaircissement et de mise au point (Communauté de Communes, Commune et famille ILTIS) sera organisée courant avril 2014.

D. Elections

M. le Maire Bernard STEIGER fait le point sur l'organisation des élections municipales du 23 mars 2014.

E. Infos

1. M. Gérard WEGERICH fait part au Conseil Municipal que M. Jean-Paul SIMON lui a signalé qu'une coupe de bois imprévue (bois malade) sera effectuée au Dengelberg.
2. M. Jean-Louis HALLER informe l'assemblée que la remorque de l'Unimog a été restaurée par les agents techniques cet hiver.

Aucun Conseiller n'ayant plus de question à poser, la séance est levée à 22 h 40.